
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MARS 1897.

Projet de loi instituant un Conseil de prud'hommes à Louvain (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. MOUSSET.

MESSIEURS,

Le projet de loi instituant un Conseil de prud'hommes à Louvain n'a rencontré aucune objection en sections. De son côté, la section centrale l'a adopté à l'unanimité.

Comme l'Exposé des motifs l'indique, plusieurs demandes relatives à la création de ce Conseil ont déjà été faites et les diverses sections du Conseil de l'industrie et du travail de Louvain ont émis, à l'unanimité, un vœu conforme à ces demandes.

Les administrations communales de Louvain, Hérent, Héverlé, Kessel-Loo et Wilsele ont également donné un avis favorable, ainsi que la Députation permanente du Conseil provincial du Brabant.

Dans ces conditions, Messieurs, la section centrale vous convie à donner satisfaction à ces vœux en votant le projet de loi qui vous est présenté.

Le Rapporteur,
CH. MOUSSET.

Le Président,
B^{re} GEORGES SNOY.

(1) Projet de loi, n° 35.

(2) La section centrale, présidée par M. SNOY, était composée de MM. THIENPONT, COLFS, DE TROOZ, DE NEEFF, FURNÉMONT et MOUSSET.